



Rénovation Electrique & Mise en Conformité

To :	Mme. Vanessa Pinckaers (Pinkimmo)	From :	Jean-Pol Wattiaux
Adress	Rue Mazy 132 - 5100 Namur	Tel.	+32 473 923 626
	vp@pinkimmo.com	Mail	jpw@remc.be
	0476/38.56.36	N/ref.	Offer AF8F.docx
V/ref.	https://www.pinkimmo.com/shop/a-vendre-jambes-33	Date	22/09/2026

Projet : Projet clé en main de remise en conformité de l'installation électrique

Madame,

Nous vous remercions pour votre demande relative à la mise en conformité de votre installation électrique.

Veuillez trouver ci-dessous notre meilleure offre de prix pour les services et fournitures relatifs à votre rénovation électrique ainsi qu'à l'obtention du certificat de conformité, avec la mention CONFORME.

Nous garantissons la mise en conformité de votre installation électrique selon la dernière version du RGIE, en évitant autant que possible, les recours aux dérogations disponibles. Cette offre s'inscrit dans une enveloppe budgétaire ferme et définitive, vous garantissant transparence et sérénité.

Cette offre est cessible à un tiers. Elle peut également s'intégrer dans le compromis de vente. Dans ce cas, les conditions de paiement et les conditions de mise en vigueur seront précises dans le compromis de vente et la mise en conformité exécutable avant l'acte authentique sous réserve d'acceptation explicite par REMC.

OFFRE COMMERCIALE :

REMC est une société spécialisée dans la rénovation électrique et la mise en conformité des installations électriques résidentielles. Forte d'une expérience de plus de vingt dans le domaine des projets en électricité industrielle, nous mettons toute la rigueur et la méthodologie de gestion des grands projets industriels au service des particuliers pour votre installation domestique. Nous réalisons les travaux de mise en conformité selon la réglementation en vigueur du « Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) » Livre 1, publication 2026 (<https://economie.fgov.be>). Ce document est mis à votre disposition sur simple demande écrite ou par email.



Rénovation Electrique & Mise en Conformité

OFFRE FINANCIÈRE :

A. Offering Phase				
OFFRE	Visite sur site		gratuit	
	Pré-analyse installation		gratuit	
B. Mise en vigueur (T0)				
PHASE 1	Organisation pré-visite & Rapport Organisme de Ctrl. Agréé		non	
	Inventaire et repérage de l'installation		oui	
	Travaux sur tableau électrique			
		Régime	40A	3P400+N
	Disjoncteur(s) magnéto-thermique		NOK	
	Différentiel de tête (300mA)		NOK	
	Protection sur Différentiel 30mA (suivant RGIE 2023)		NOK	
	câblage 10mm ² souple (ou réglette ou 16 ²)		NOK	
	autres travaux (TGBT 1&2 refaire; Pr & Ecl Sdb + divers)		oui	
	Travaux sur conduites & Prises			
		prises 2P+terre et/ou 2P sans terre		oui
		câblage 3x 2,5mm ² type VOB / H07V-U / XVB (Cca)		oui
		pose en goulotte et/ou agrafe et/ou par saignée		non
		Contrôle et test de continuité PE + terre ≤ 30Ω		NOK
		Contrôle et test d'isolement (> 0,5 MegΩ)		oui
C. Administration du projet (T1)				
PHASE 2	Plan du bien immeuble disponible		oui	
	Schéma unifilaire et / ou Schéma de position		NOK	
	Synoptique du tableau		NOK	
	Organisation visite & Rapport par Organisme de Ctrl. Agréé		oui	
D. Réception provisoire (T2)				
PHASE 3	remise des documents		oui	
		Certificat de Conformité	oui	
	Accompagnement pour la demande Prime Habitat			
		selon critères d'éligibilité (suspendu -> 09/2026)		non
E. Fin de projet (T3)				
		Montant TOTAL du projet (T0 ->T3) HTVA	€ 5.460,00	
		TVA de 6%	€ 327,60	
		Montant TOTAL TVAc	€ 5.787,60	



Rénovation Electrique & Mise en Conformité

PÉRIODE DE VALIDITÉ :

La période de validité de cette offre est fixée à quatre semaines à partir de la date de ce présent document. Après cette période de validité, les prix pourront être révisés en fonction de l'indice des prix à la consommation en vigueur (<https://bestat.STATBEL.fgov.be/bestat/>)

CONDITIONS DE PAIEMENT : (paiement portant en communication la référence de l'offre)

1. T0 : mise en vigueur : 40% du montant total TTC
2. T1 : après Phase 1 : 50% du montant total TTC
3. T2 : après Phase 2 : 10% du montant total TTC

MISE EN VIGUEUR :

La date de mise en vigueur de la commande (T0) est définie par l'accomplissement de l'ensemble des conditions de mise en vigueur, à savoir :

1. Envoi à REMC d'un bon de commande, ou du présent document (l'offre de prix) avec mention : Bon pour accord, daté et signé par le propriétaire du bien immobilier ou de son mandataire légal, et envoi du document par email ou par courrier postal à REMC
2. Paiement de l'acompte suivant les conditions de paiement sur le compte bancaire de REMC

TEMPS D'EXÉCUTION :

Nous nous efforçons toujours d'optimiser le temps d'exécution en fonction de vos disponibilités et de celles de l'organisme de contrôle agréé. Les délais infra-mentionnés sont des délais maximums auxquels nous nous engageons à réduire dans la mesure du possible.

- a. T0 (date de mise en vigueur)
- b. Phase 1 « travaux » (suivant offre financière)
- c. T1 (T0 (date de paiement) + 6 semaines *)
- d. Phase 2 « administration » (suivant offre financière)
- e. T2 (T1 (date de paiement) + 4 semaines *)
- f. Phase 3 « dossier de conformité »
- g. T3 (T2 (date de paiement) + 2 semaines *)
- h. Garantie sur le matériel fourni : T3 + 24 mois *

(*) durée donnée à titre indicatif, se référer au diagramme de Gantt ci-après

Exemple de planning illustré ci-dessous et donné à titre informatif pour une prise en charge complète de REMC. Un planning détaillé sera fourni sur simple demande dès la mise en vigueur du contrat.



Rénovation Electrique & Mise en Conformité

Rev 2.1JPW

PROJECT TITLE

Project Start:

Mon, 21/09/2026

Customer Name

Project End:

Sat, 05/12/2026

Project Ref : AF8F

Display Week:

0

Year	26
Month	09
Monday	14
	21
	28
	5
	12
	19
	26
	2
	9
	16
	23
	30
	7

TASK	ASSIGNED TO	PROGRESS	START	END	WEEK	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Phase 0 Offre		50%	21/09/26	06/10/26	2													
Visite sur site & Pré-analyse		100%	21/09/26	22/09/26	0													
Offering		100%	22/09/26	22/09/26	0													
Signature de l'offre & Réservation planning		0%	29/09/26	29/09/26	0													
Paiement acompte & Confirmation planning		0%	06/10/26	06/10/26	0													
Phase 1 Réalisation des travaux		20%	07/10/26	09/11/26	4													
Mise en vigueur (T0)		0%	07/10/26	08/10/26	0													
Rapport de Visite Organisme Ctrl Agréé		100%	08/10/26	08/10/26	0													
Travaux sur tableau électrique		0%	15/10/26	05/11/26	3													
Travaux sur conduites et prises		0%	15/10/26	05/11/26	3													
Paiement Phase 1 (T1)		0%	07/11/26	09/11/26	0													
Phase 2 Administration du Projet		0%	10/11/26	27/11/26	2													
réalisation des plans		0%	10/11/26	13/11/26	0													
Rapport de Visite Organisme Ctrl Agréé		0%	10/11/26	24/11/26	2													
Paiement Phase 2 (T2)		0%	25/11/26	27/11/26	0													
Phase 3 Finalisation du Projet		0%	28/11/26	05/12/26	1													
Réunion fin de chantier		0%	28/11/26	05/12/26	1													
Remise du dossier de conformité		0%	28/11/26	05/12/26	1													

GESTION DES DÉCHETS :

Nous nous engageons à adopter une politique de gestion des déchets respectueuse de l'environnement. Cela inclut la réduction à la source, le tri sélectif, le recyclage et l'élimination conforme aux réglementations en vigueur. Nous exigeons également l'adoption de cette même politique par nos fournisseurs locaux ([EcoVadis](#)).

Toutes nos propositions, offres, livraisons and factures sont soumises aux Conditions Générales de Vente (General T&C's). Ces conditions sont disponibles sur notre site web ou sur simple demande.

Jean-Pol Wattiaux
Administrateur

Bon pour accord (en manuscrit)

Le .. / .. / Fait à :

Nom & Prénom :

Signature :